

## **LA CFDT-Culture COMMUNIQUE :**

### **CTPM du 31 janvier 2006 :**

#### **LA CFDT-CULTURE A FAIT SON CHOIX ; ELLE NE SIEGE PAS.**

Comme vous le savez, la CFDT-Culture n'a pas siégé lors des dernières séances du CTPM. Notre exigence est le rétablissement des règles de fonctionnement du paritarisme. A défaut nous nous abstenons de toute réunion conférant à la règle du : « je propose, je décide et j'applique ». C'est à peu près le reflet de ce qui nous est proposé lors des séances du CTPM. Nous avons des mandats que vous nous déléguez lors des élections par référendum. Nous entendons être en mesure de les appliquer dans l'intérêt de tous les personnels et du bon fonctionnement du service public culturel « ô combien » fondamental.

Travailler nos dossiers puis écouter les litanies de l'administration sans qu'il soit tenu compte de la plupart de nos remarques et de nos propositions : **c'est terminé.**

Lors de notre audience auprès du Ministre en date du 2 Janvier, nous avons indiqué que des réponses qui nous seraient fournies sur des points fondamentaux dépendrait notre présence lors de la séance du CTPM du 31 Janvier.

Ce 20 Janvier 2006 le Ministre nous répond sur cinq des points développés ce jour là. Ce sont :

#### **INRAP :**

- Le Ministre s'engage à prendre toutes les dispositions afin de garantir les ressources nécessaires à l'accomplissement des missions de cet établissement.
- Il rappelle l'investissement financier du ministère pour un fonctionnement normal de l'INRAP lors des exercices 2003, 2004, 2005. Il nous assure de sa détermination à construire un système de financement proportionnel pour que l'INRAP puisse remplir les missions essentielles de service public qui lui sont confiées. Dans ce courrier le Ministre se félicite des résultats éloquentes obtenus pour ce qui est de la liquidation des montants lors du second semestre 2005 quant à la redevance d'archéologie préventive « RAP ».
- Il nous précise que ceci contribue fortement à l'équilibre budgétaire de l'INRAP et du financement de l'ensemble du dispositif de l'archéologie préventive en général.
- Pour le budget 2006 adopté, il se traduit par un niveau d'activité et de financement qui montre l'engagement de l'Etat en garantissant la pérennité de l'emploi des personnels et de leur régime de retraite. Par ailleurs le Ministre attend le rapport de l'étude réalisée par un cabinet extérieur sur le rendement et les circuits de la redevance. Un rapport conjoint de l'inspection des finances, de l'inspection générale du ministère et du conseil des ponts et chaussées est également en cours.

- Cependant, il est une phrase qui attire l'attention : « je suis déterminé à construire, pour l'INRAP, un système de financement proportionnel à son activité et qui lui permette de remplir les missions essentielles de service public qui lui sont confiées ». *Le Ministre semble donc vouloir un système qui évolue en proportion avec l'activité. Quelle avancée si ceci s'avère dans les faits !*

*Tout ceci éclaire d'un jour nouveau la situation actuelle de l'INRAP et son avenir mais le niveau de vigilance doit néanmoins demeurer à son niveau maximum.*

#### **DRAC ET SDAP :**

- Un rapport vient d'être remis au Ministre. Il fixe de manière précise l'état actuel des missions menées dans les services régionaux par les services chargés de l'architecture et du patrimoine dans les DRAC. Un comité de pilotage sera chargé d'examiner ce rapport.

- L'objectif du ministère est selon le Ministre le maintien de l'unité et des missions de ces services tant au niveau régional que départemental.

- Si la compétence régionale et interdépartementale des DRAC est renforcée, il n'y aura aucune conséquence sur l'implantation géographique actuelle des services. Néanmoins il se peut qu'une mutualisation de l'action des services déconcentrés soit recherchée aux fins d'une plus grande efficacité.

- Le Ministre rappelle que toute évolution doit se faire avec les personnels et après qu'il en soit débattu avec les organisations syndicales.

- La CFDT-Culture regardera au plus près ce rapprochement DRAC/SDAP quant aux missions dévolues à chacune de ces entités. Les syndicats seront d'ailleurs consultés sur la mise en forme du décret avant qu'il soit présenté au Conseil d'Etat. **Nous en prenons acte.**

#### **PRIMES ET INDEMNITES :**

- Le Ministre précise ici sa volonté que soit mise en place une politique de transparence sous la responsabilité de la DAG. Chaque année une circulaire doit détailler l'intégralité du dispositif indemnitaire en vigueur au sein du ministère ainsi que les modalités de mise en œuvre. **La CFDT-Culture exige que les organisations syndicales soient informés de ce dispositif et destinataires de ladite circulaire.**

- Pour ce qui concerne le reliquat dont il avait été acté de sa disparition il y a environ dix ans, il est distribué par la DAG aux services, directions et établissements de façon égalitaire. Ces enveloppes sont ensuite réparties aux agents « *en fonction de leur manière de servir* » .

**C'est le procédé de la carotte ou du bâton** qui nous laisse toujours perplexe sur les critères réellement objectifs de répartition de la part de certains responsables vis à vis des personnels. Mais cette dernière phase échappe totalement au contrôle de la DAG...

- Ainsi que nous en faisons état dans un précédent tract, la DAG a engagé une étude tous azimuts sur la transparence du dispositif d'attribution des primes. La CFDT-Culture souhaiterait que les comparaisons avec les autres ministères demandées par le Ministre de la fonction publique dans sa lettre de mission en date du 09-10-2002 soient communiquées.

- Si le Ministre nous assure de son engagement pour parvenir à ce système indemnitaire transparent et équitable, nous réitérons notre demande des repyramidages et des

transformations d'emplois, seuls garants d'une véritable augmentation du salaire des personnels, élément fondamental et quasiment exclusif dans le calcul de la pension au moment de la cessation d'activité.

#### **DECENTRALISATION ET MINISTERE DE LA CULTURE :**

- Le Ministre réaffirme sur ce point qu'il n'a pas pour mission de désengager plus l'Etat dans les secteurs actuels de responsabilités et d'activités du Ministère de la Culture. Il souhaite clarifier les responsabilités dans le domaine des enseignements artistiques entre les communes, les régions et les départements.

- Il affirme que les établissements publics sont partie intégrante du ministère et que ce sont eux qui contribuent essentiellement à la mise en œuvre de la politique culturelle du gouvernement. Nous aurions préféré qu'il parlât de la mise en œuvre de la politique culturelle de la France...

#### **EXTERNALISATION DES MISSIONS :**

- Le Ministre indique que celle-ci reste et restera circonscrite à quelques secteurs limités, ce qui est déjà fait. Dans le domaine de la surveillance, ce dispositif est limité aux Galeries Nationales du Grand Palais et à l'établissement public du quai Branly. Pour le DSI, outre la maintenance des postes bureautiques, de la téléphonie et la réalisation des applications conçues au ministère, il n'est pas question de toucher à d'autres domaines.

- Le contenu du rapport Pébereau sur les restrictions budgétaires dans la fonction publique nous laisse perplexe quant aux contradictions entre ce rapport et les intentions affichées par ce ministère.

Au final, si notre attitude ferme, constante et pugnace n'avait été soutenue au cours de ces derniers mois nous n'en serions sûrement pas à vous apporter ces réponses.

La CFDT-Culture ne peut certainement pas se satisfaire de ces intentions dans un contexte budgétaire dont la marge de manœuvre est plus que faible face aux départs en retraite non remplacés et à une politique d'austérité financière de l'état.

**De plus il reste des points sans réponse ; nous en évoquons certains ci-dessous :**

- sur la question relative au fonctionnement du CHSM, l'administration ne respecte pas les décisions votées par l'ensemble des représentants (administration et organisations syndicales). La CFDT-Culture qui s'est élevée contre le non respect du dialogue social, entre autres, lors des CTPM, constate que l'administration signe et persiste dans sa remise en cause des décisions votées lors des CHSM.
- sur la mise en œuvre de la charte de l'usage des nouvelles technologies (NTIC) on refuse aux O.S. toute « prise de position de nature politique » et « toute mise en cause personnelle ». Sur ce point nous avons attirés l'attention du Ministre sur les dérives que de telles formulations générales peuvent engendrer. Il s'est alors engagé à nous communiquer un dossier juridico-technique avant la réunion programmée le 26 janvier 2006 sur les NTIC pour ce qui concerne l'utilisation par les O.S.. La réunion a eu lieu.....sans ces documents !

**Pour notre part il s'avère que les textes et jurisprudences dont nous avons fait état au Ministre suffisent à régler l'outil de communication informatique. *Dès lors, seule une volonté de censure peut expliquer l'attitude de blocage de l'administration.***

**- sur la défense individuelle des agents, sur leurs conditions de travail, la CFDT-Culture constate qu'au travers des processus de notation, d'attribution des primes et autres, s'installe brutalement un arbitraire en contradiction avec la nécessaire égalité de traitement due à l'ensemble des personnels de ce ministère.**

**A ce jour force est de constater que la règle qui prévaut actuellement dans le ministère est :**

***« même si l'agent a raison, sa hiérarchie n'a pas tort ».***

***La CFDT-Culture n'entend pas que cette injustice devienne un lieu commun.***

**Elle sait et saura aborder par d'autres moyens ce qui semble aujourd'hui être du domaine de l'interdit.**

**Cerise sur le gâteau et reçu comme totalement inadmissible par nos instances nationales en ce lundi matin : nous avons reçu l'ensemble des documents pour cette réunion CTPM vendredi soir à 18h30 !! Nous vous laissons juges mais pour la CFDT-Culture, il n'est plus possible que les représentants des personnels, soient ainsi déconsidérés par les plus hautes autorités ministérielles.**

**Pour toutes ces raisons la CFDT- Culture ne siège pas ce mardi 31 janvier 2006 au CTPM présidé par le Ministre.**